

RENCONTRE INTER-MUNICIPALE SUR LA GESTION PUBLIQUE DE LA CULTURE (EIGPC)



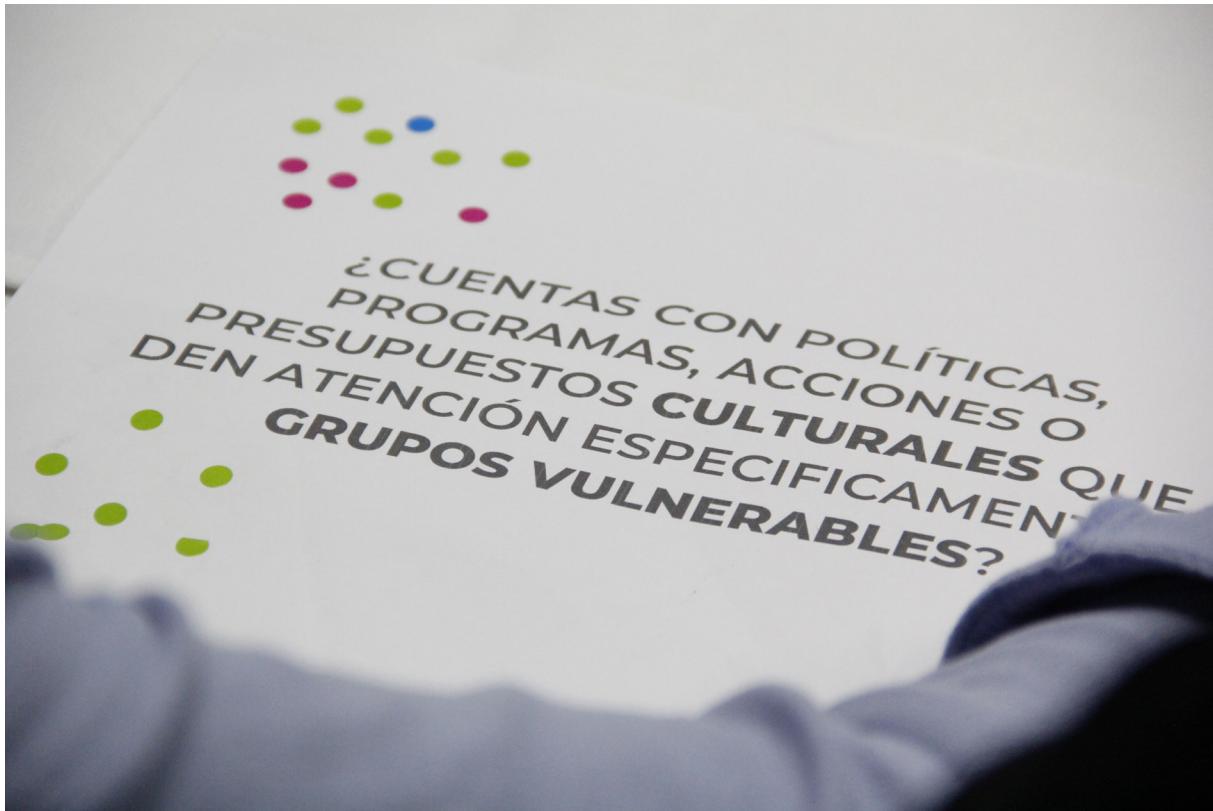
AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
3. CULTURE ET ÉDUCATION
4. CULTURE ET ENVIRONNEMENT
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

**DÉVELOPPEMENT, LEADERSHIP, PAIR À PAIR, ASCENDANT,
GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE, PARTICIPATION, INCLUSION,
COOPÉRATION, MULTIPARTITE**



1. Jalisco et la culture

Jalisco abrite une population culturellement diverse de plus de 8 millions d'habitants, dont 51,2 % vivent dans l'aire métropolitaine de Guadalajara (AMG), composée de 9 municipalités urbaines, et le reste dans les 116 municipalités de l'intérieur. Les ruralités sont confrontées à des défis tels que la "spectacularisation" de l'agenda culturel, le manque de clarté des compétences entre les directions et les régies de la culture, et l'attente politique et civile qui considère l'espace culturel du conseil municipal comme le bureau dont la seule tâche est d'organiser des festivités locales. De même, l'apparition occasionnelle d'un manque d'intérêt de la part des municipalités, les pénuries budgétaires et l'imposition d'indicateurs quantitatifs pour évaluer les impacts, ajoutés à la perception erronée que les zones non urbanisées manquent de vie culturelle, perpétuent les lacunes pour le plein exercice des droits culturels.

Le cadre programmatique lié à cette initiative est basé sur le programme culturel de l'État, Vision 2024, qui cherche à "décentraliser les démarches de prise de décision sur les politiques culturelles par le biais de mécanismes de participation, de dialogue et de réflexion qui incluent les voix historiquement exclues".

LE PROGRAMME PERMET DE CONCEVOIR LES POLITIQUES CULTURELLES DE L'ÉTAT DU POINT DE VUE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS DE L'INTÉRIEUR DU JALISCO, ET NON PAS EXCLUSIVEMENT DE SA ZONE MÉTROPOLITaine.



2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectifs principaux et spécifiques

Le programme EIGPC (en espagnol : Encuentro Intermunicipal de Gestión Pública para la Cultura) permet de concevoir des politiques culturelles nationales du point de vue des régions et des municipalités de l'intérieur de Jalisco, et non pas exclusivement de sa zone métropolitaine. Promu par le responsable du développement municipal du Secrétariat à la culture de Jalisco (SCJ), il représente un espace horizontal, sans hiérarchie, qui défend les "périphéries" comme "nouvelles centralités" et les zones rurales comme points névralgiques de participation à la vie culturelle. L'EIGPC cherche à renforcer le leadership et les capacités des fonctionnaires, en particulier dans les domaines du développement institutionnel et de l'innovation, des droits et des politiques culturels, et de la gouvernance culturelle.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- » Accroître les compétences des responsables des services culturels municipaux pour positionner, négocier et défendre l'importance de l'agenda public, programmatique et budgétaire de la culture dans les municipalités.
- » Renforcer les liens, la confiance et la relation interinstitutionnelle entre les autorités culturelles et le SCJ.
- » Favoriser l'apprentissage par la pratique et les processus entre pairs.

2.2. Développement du projet

L'EIGPC est une instance innovante de rencontre, d'échange, de collaboration et de renforcement des capacités pour et entre les fonctionnaires municipaux, les responsables de la politique culturelle et les chefs du secteur culturel au niveau local. Il se déroule sous la forme d'un camp intensif biannuel, par le biais d'une dynamique d'apprentissage participative, horizontale et d'égal à égal. Il s'adresse explicitement aux municipalités de taille moyenne, petite ou rurale qui n'appartiennent pas à la zone métropolitaine de Guadalajara. Les principales actions sont les suivantes:



- » Espaces de formation entre pairs : la démarche s'est concentrée sur la compréhension et l'application pratique de l'Agenda 21 de la culture. Les intersections entre les Droits humains, la culture et l'environnement ont été explorées. Les participants ont effectué des exercices d'auto-évaluation fictifs avec des indicateurs appliqués sur la culture et le développement. Plus précisément, les actions menées dans les domaines de l'éducation culturelle, de l'initiation artistique et de la professionnalisation des arts ont été analysées, en reconnaissant la pertinence de ces domaines pour la croissance culturelle des communautés locales. Cet espace a fourni aux participants des outils pratiques et des perspectives fondamentales pour renforcer leur travail dans la sphère culturelle municipale.
- » Espaces de délibération collective et de mise en réseau : pour l'étude des problèmes et défis communs rencontrés par les participants, des questions politiques et de sécurité à la nécessité d'une coordination intergouvernementale et d'un plaidoyer pour la reconnaissance de la culture en tant qu'aspect essentiel de l'agenda public. Il a favorisé l'échange de bonnes pratiques intercommunales, la mise en place de réseaux de soutien et la création d'un climat de confiance et de coexistence entre les participants.
- » Des espaces de concertation et des accords pour l'avenir : en définissant un programme de plaidoyer commun, en formulant des stratégies pour mesurer les progrès, la stagnation ou les reculs ; en renforçant la représentation de la culture auprès des autorités locales et en abordant l'intégration des voix culturelles (en particulier celles qui vivent dans les zones rurales) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique publique établie et gérée par le gouvernement de l'État par l'intermédiaire du SCJ. Des outils ont été recherchés et adoptés pour renforcer les capacités des participants et leur permettre d'exercer une plus grande influence sur les politiques et les programmes culturels.
- » Les deux premières réunions ont attiré 40 % de toutes les autorités culturelles des municipalités non urbaines de Jalisco.
- » Adoption du "Manifeste intermunicipal : culture, localisme et ruralité" comme document d'orientation pour les politiques culturelles dans les zones rurales et suburbaines.

Phases:

1. Établissement d'accords de collaboration et pondération du lieu : Une municipalité hôte est déterminée conjointement et des accords de collaboration et de co-investissement financier sont établis.
2. Appel à propositions et sélection des participants : Un appel à propositions et ses exigences sont lancés. Les personnes sélectionnées reçoivent un soutien financier du Secrétariat d'État à la culture pour assurer leur place et garantir leur participation.
3. Tenue de la Rencontre (EIGPC).
4. Élaboration des conclusions et des principes pour les éditions futures.
5. Communication institutionnelle.

L'EIGPC EST UNE INSTANCE INNOVANTE DE RENCONTRE, D'ÉCHANGE, DE COLLABORATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR ET ENTRE LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX, QUI UTILISE UNE DYNAMIQUE D'APPRENTISSAGE PARTICIPATIVE, HORIZONTALE ET DE PAIR À PAIR.

3. Impacts

3.1. Impacts directs

L'EIGPC a marqué une étape importante pour le Secrétariat d'État à la culture, en se positionnant comme son instance la plus importante pour la formation des compétences en matière de conception, de gestion et de promotion des droits et des politiques culturels, explicitement destinée aux autorités locales non métropolitaines.

Ces formations ont des effets tangibles, comme la modification des ordonnances municipales (règlements) qui reconnaissent, protègent et garantissent les droits culturels des personnes. Suite à la rencontre, il a également été possible d'observer une augmentation notable des collaborations intermunicipales, générant un réseau de soutien institutionnel solidaire et renforçant la coopération gouvernementale entre les différentes régions de l'état.

3.2. Évaluation

La commission de suivi de l'EIGPC, composée de représentants de 12 municipalités de chacune des 12 régions de l'État, tiendra les sessions de consultation mensuelles suivantes :

1. Impact de l'EIGPC. Impressions, humeurs, expériences et aspects logistiques. Les sympathies, appétences et antipathies sont abordées.
2. Analyse du contenu, des thèmes, de la dynamique et des possibilités de co-création de l'agenda de formation.
3. Stratégies pour le renforcement du réseau de collaboration intercommunale, appel à la présentation d'expériences locales et dynamique de mise en réseau.
4. Généralités pour la construction d'un cadre d'orientation transversal entre la notion de "ruralité" et le développement culturel durable.

D'autre part, à partir de l'Office municipal de développement du SCJ, le pilotage de "Culture 21 Plus" sera séquencé, en cherchant à intégrer une perspective "rurale".



3.3. Facteurs clefs

- » Changement méthodologique des instances de rencontre et d'échange, vers une approche participative et collaborative qui promeut l'horizontalité, l'inclusion et le dialogue ouvert.
- » Reconnaissance du problème historique de l'imposition d'agendas par le "centre", en vue d'une évolution vers une relation plus équitable, plus collaborative et plus convaincante pour la décentralisation.
- » La reconnaissance de la nécessité d'amplifier les voix locales et de renforcer les liens et le leadership avec les communautés rurales par la mise en œuvre de stratégies qui promeuvent la diversité, l'interculturalité et la gouvernance de la culture avec une approche d'équité territoriale.
- » Haute qualité et variété dans le programme de renforcement des compétences et des capacités, avec un accent sur l'apprentissage par les pairs, la promotion de l'autonomisation, la gestion du leadership, le plaidoyer et la participation active des acteurs locaux dans le développement culturel de l'État.

3.4. Continuité

L'initiative s'inscrit dans la continuité du "Manifeste public sur la culture, le localisme et les ruralités", qui a été signé et diffusé par 69 autorités culturelles municipales. Le manifeste déclare, entre autres : 1) que la culture est un droit et que, par conséquent, les politiques, les programmes et les budgets destinés à la garantir sont incontournables et doivent être inclus dans la planification stratégique du développement local ; 2) que la politique culturelle de Jalisco ne doit plus jamais être conçue à partir du "centre", mais en synergie avec les voix de l'intérieur de l'État.

- » Le Manifeste est officiellement diffusé en tant que document dans les processus de transfert administratif des départements municipaux de la culture, dans le contexte de leurs transitions gouvernementales respectives, assurant ainsi sa visibilité auprès des nouvelles autorités.

- » Le responsable du développement municipal du SCJ s'engage à présenter le Manifeste lors des prochaines réunions régionales et des réunions de l'État.
- » Le Manifeste est promu au sein du réseau de villes et de gouvernements locaux IberCultura Viva, afin qu'il puisse être incorporé en tant que pratique dans son statut, de sorte que d'autres villes puissent l'adopter, le reproduire et l'adapter.
- » Le Comité de suivi s'engage à diffuser l'outil publiquement et largement.

L'EIGPC A FAVORISÉ LA MODIFICATION DES ORDONNANCES MUNICIPALES POUR RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET GARANTIR LES DROITS CULTURELS, AINSI QUE L'AUGMENTATION DES COLLABORATIONS INTER-MUNICIPALES.

4. Plus d'information

L'État de Jalisco a participé à la sixième édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 (novembre 2023 - mars 2024). Le Jury du Prix a publié son rapport final en juin 2024 et a demandé à la Commission culture de CGLU de reconnaître et de promouvoir ce projet comme une bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.

Cet article a été rédigé par M. Gerardo Daniel Padilla González, coordinateur régional du Secrétariat à la culture de l'État de Jalisco, Guadalajara, Jalisco, Mexique.

Contact : [gdanielpadilla \(at\) gmail.com](mailto:gdanielpadilla(at)gmail.com)

Site web : sc.jalisco.gob.mx/